



Commune de Barberaz
Savoie

Police du Maire

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2511183
Portant interdiction d'utiliser
le terrain d'entraînement de foot de la plaine des Sports

Le Maire de la commune de Barberaz,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

CONSIDÉRANT les conditions météorologiques,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'utilisation du terrain d'entraînement de foot situé sur la plaine des Sports peut être interdite à la demande de M. le Maire entre le 21/11/2025 et le 30/04/2026

Article 2 : Organisation des manifestations

L'organisation de manifestations ou pratiques sportives individuelles ou collectives sur le terrain d'entraînement est interdite.

À Barberaz, le 21/11/2025

Le Maire
Arthur BOIX-NEVEU



L'adjoint par délégation,
Gilles MUGNIERY